

DELIBERATION DD208-2016

Date de convocation du Conseil du Grand Périgueux
le 9 Décembre 2016

LE 15 décembre 2016, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni
en session ordinaire sous la présidence
de Monsieur Auzou

Nombre de membres du conseil	
en exercice	67
Présents	55
Votants	59
Pouvoirs	4

OBJET : PARTICIPATION DU GRAND PERIGUEUX AU RACCORDEMENT DE LA SPA DE MARSAC SUR L'ISLE AU RESEAU DASSAINISSEMENT

Président : M. AUDI

Secrétaire de séance : M. LECOMTE

PRESENTS :

Mmes BOUCAUD, GONTHIER, PASQUET, DE PISCHOF, BELOMBO, ROUFFINEAU, CONTIE, CHABREYROU, DORET BORAS, DARTENCET, DATRIER, LABAILS, MAXHEIM-MALARD, MONTEIL-MAYAUD, MOULENES, PERAUD-DAUSSE, PAUL, SALINIER, DECABRAS, SALOMON.

MM. BEYLOT, CURNIL, PASSERIEUX, SUBERBERE, TESTUT, DOBBELS, ROUSSARIE, SCHRICKE, CROUZAL, PROTANO, GEOFFROY, BONNET, LACOSTE, LARRE, RIGAUD, LAROCHE, BREAU LARENAUDIE, BARBANCEY, CIPIERE, DUNOYER, GIRAUDEL, KHAIRALLAH, MACARY, MOSSION, ROUQUIÉ, MOTTIER, MATHIEU, TALLET, COLBAC, GENDRE, GEORGIADDES.

ABSENTS : Mmes. GATAULT, RAT-SOULIER.

MM. BUISSON, LE MAO, AUZOU, DESPLAT, BERIT-DEBAT, LE PAPE, LE VACON, TENAILLON, REYNET, BUFFIERE.

POUVOIRS

Mme RAT-SOULIER	Pouvoir à	M. me DARTENCET
M. LE MAO	Pouvoir à	M. GEOFFROY
M. TENAILLON	Pouvoir à	M. DATRIER
M. GATAULT	Pouvoir à	M. RIGAUD

OBJET : PARTICIPATION DU GRAND PERIGUEUX AU RACCORDEMENT DE LA SPA DE MARSAC SUR L'ISLE AU RESEAU DASSAINISSEMENT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Considérant que la SPA DORDOGNE a déposé un dossier de demande « *Installations Classées pour la Protection de l'Environnement* » (ICPE) auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations (DDCSPP) afin de régulariser l'exploitation de l'établissement de Marsac.

Que dans ce cadre, le raccordement du site au réseau d'assainissement collectif est indispensable à la délivrance de l'autorisation d'exploitation.

Que les services de l'État demandent également qu'une autorisation de rejet (dans le réseau communal à créer) assortie d'une convention de traitement des effluents sur la station d'épuration de Saltgourde soient élaborées.

Qu' afin de procéder au raccordement de la SPA, la commune de Marsac sur l'Isle envisage donc la réalisation d'une extension du réseau communal d'assainissement.

Le Maître d'Oeuvre, missionné par la commune, a estimé le coût des travaux à 170 000 € HT (stade Avant-Projet).

Compte tenu de l'intérêt environnemental du projet, de la complémentarité des dispositifs de traitement publics et privés sur cette zone géographique, et de l'intérêt de l'objet social de la SPA, l'ensemble des acteurs publics parties prenantes ont proposé leur participation financière.

Considérant que le plan de financement proposé est le suivant :

Plan de financement	Taux en %	Montant en € HT
Conseil Départemental	23,5 %	40 000,00
Le Grand Périgueux	23,5 %	40 000,00
Commune de Marsac sur l'Isle	23,5 %	40 000,00
SPA	29,5 %	50 000,00
TOTAL	100 %	170 000,00

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE :

- d'attribuer à la SPA une subvention d'un montant équivalent à 23,5 % du montant HT des travaux, plafonné à 40 000,00 €;
- d'élaborer une convention de raccordement et de traitement des effluents issus du site de la SPA ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents afférents à ce dossier.

Adoptée à l'unanimité

Délibération publiée le 22 DEC. 2016	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 23 DEC. 2016	Périgueux, le 21 DEC. 2016

Pour le Président et par Délégation
Le Vice-Président
Christian Lecomte

